



Statistique de l'aide sociale

La population comme grandeur de référence : informations concernant le passage de la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP) à la statistique de la population et des ménages (STATPOP), et l'influence de ce changement sur le calcul des taux d'aide sociale.

1 Contexte

Dans le cadre de la statistique de l'aide sociale, les taux d'aide sociale sont calculés par rapport à la population totale. Ils indiquent ainsi la part des personnes touchant une aide sociale dans la population résidente permanente du canton correspondant ou selon une certaine variable. Jusqu'ici, l'état et la structure de la population tirés de la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP) et du système d'information central sur la migration (SYMIC) de l'année précédente formaient la source pour le dénominateur de ce calcul. La base de référence doit maintenant être adaptée, car la statistique ESPOP a disparu pour faire place à la statistique annuelle de la population et des ménages (STATPOP), qui considère l'ensemble de la population résidente permanente. Les données chiffrées de STATPOP de l'Office fédéral de la statistique constitueront à partir de l'année d'enquête 2011 une nouvelle base pour le calcul du taux d'aide sociale.

Cette adaptation concerne pour l'instant uniquement le niveau des personnes (taux d'aide sociale). Au niveau des ménages (taux d'assistance) on ne dispose en effet pas encore de chiffres STATPOP. A partir des chiffres de STATPOP 2013, il est prévu de calculer aussi le taux d'assistance avec cette nouvelle base de référence.

2 Les raisons de ce changement

Actualité

Alors que les chiffres ESPOP étaient établis chaque année comme statistique de synthèse sur la base du recensement de la population 2000, les chiffres STATPOP sont basés sur un relevé exhaustif trimestriel de données tirées des registres. Le jour de référence défini pour la statistique de l'aide sociale est dans les deux cas le 31.12 de l'année considérée. Les chiffres STATPOP définitifs paraissent toujours en août de l'année suivante, tandis que les données de l'aide sociale de certaines villes et de certains cantons sont disponibles déjà plus tôt dans l'année. C'est pourquoi il faut recourir aux chiffres STATPOP de l'année précédente pour calculer le taux d'aide sociale. Il en allait de même avec les chiffres ESPOP.

Cohérence

Diverses autres statistiques, notamment dans le domaine de l'aide sociale, se fondent sur la population résidente permanente selon STATPOP pour le calcul de taux ou de quotients. Elles comprennent en particulier l'indicateur de pauvreté, lié directement aux chiffres de l'aide sociale, dans le cadre de la compensation des charges prévue par la nouvelle péréquation financière (CCS-NPF).

Continuité

L'effectif de la population selon STATPOP est adapté chaque année, ce qui n'était pas entièrement le cas de celui établi selon ESPOP. Les chiffres ESPOP étaient mis à jour progressivement (pour la population de nationalité suisse) sur la base des données du recensement de la population 2000, d'où nécessairement l'apparition de certains biais. De plus, les chiffres de référence pour la statistique de l'aide sociale étaient complétés par des données tirées de SYMIC afin de tenir aussi compte du domaine des réfugiés. En considérant désormais la population résidente permanente selon STATPOP, on dispose d'un univers de base de toutes les personnes relevé de manière uniforme et exhaustive.

3 Les nouveaux chiffres de référence : composition

3.1 Différences entre STATPOP et ESPOP

Variables structurelles au niveau communal

Dans le cadre de STATPOP, toutes les variables pertinentes pour la statistique de l'aide sociale sont relevées chaque année jusqu'au niveau communal. Ce n'était pas le cas avec ESPOP. Il n'est de la sorte plus nécessaire d'extrapoler les données relatives à l'état civil et à l'âge sur la base du recensement de la population 2000 (RFP2000). Les chiffres ESPOP par commune étaient extrapolés chaque année à l'aide de la ventilation (en fonction de l'état civil et de l'âge) aux niveaux communal et cantonal selon le RFP2000. Cette procédure permettait de calculer les taux d'aide sociale également selon l'état civil et les groupes d'âges jusqu'au niveau communal, mais il fallait pour ce faire toujours adapter la structure du RFP2000. Avec STATPOP, il est de nouveau possible de comparer, depuis 2010, la structure de la ventilation. Comme les structures dans la population n'évoluent pas de manière linéaire, la procédure ESPOP aboutissait obligatoirement à certains écarts dans la ventilation : l'effectif des personnes âgées augmente en effet plus rapidement que celui des personnes plus jeunes et les personnes divorcées sont aujourd'hui proportionnellement plus nombreuses qu'il y a dix ans. Ces évolutions ont une incidence sur les taux d'aide sociale, qui diffèrent selon qu'ils soient calculés à l'aide des chiffres d'ESPOP ou de ceux de STATPOP. Les différences ne sont cependant nettes que pour les variables Etat civil et Age, étant donné qu'ESPOP n'était pas en mesure de fournir de données s'y rapportant jusqu'au niveau communal. Elles sont minimales pour les variables structurelles Sexe et Nationalité en raison du fait qu'ESPOP fournissait des données correspondantes jusqu'au niveau communal et qu'il ne fallait donc pas procéder à des extrapolations.

Population résidante de nationalité étrangère

Comme la statistique de l'aide sociale a été étendue en 2009 aux bénéficiaires de l'aide sociale faisant partie du domaine des réfugiés, l'univers de base ESPOP a dû être complété par des données tirées du Système d'information central sur la migration (SYMIC) portant sur les réfugiés admis provisoirement et les personnes admises provisoirement vivant en Suisse depuis plus de 7 ans. Dans STATPOP, la population résidante permanente inclut aussi ce groupe de personnes. Contrairement à ESPOP et selon la nouvelle définition de la population résidante permanente, STATPOP comprend désormais aussi les personnes enregistrées dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de séjour. La part de ces personnes dans la population résidante permanente est cependant faible (moins de 1%).

Informations supplémentaires sur la statistique STATPOP:

D'autres informations sur la statistique STATPOP et sur les répercussions du passage d'ESPOP à STATPOP sont proposées sur le site web de l'OFS à l'adresse suivante :

www.population-stat.admin.ch > Enquêtes, sources > Statistique de la population et des ménages (STATPOP) > Informations complémentaires

Informations sur le système du recensement de la population :

D'autres informations sur le système du recensement de la population figurent sur la page web OFS suivante :

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/02.html>

4 Répercussions de changement de base de référence sur les chiffres de l'aide sociale 2010

Tout recours à de nouvelles sources de données, toute adaptation de la grandeur de référence et des concepts et définitions s'y rapportant occasionnent des corrections ou des ajustements statistiques, autrement dit des changements entre deux périodes de référence. La comparabilité peut s'en trouver compromise.

Pour illustrer les répercussions des univers de base modifiés, nous avons comparé les chiffres de deux années de référence de deux différentes enquêtes (ESPOP 2009 et STATPOP 2010) et les avons rapportés aux chiffres de l'aide sociale 2010. Sont comparées les répercussions au plan national à l'aide de toutes les variables en fonction desquelles un taux d'aide sociale est établi. Font partie de ces dernières le sexe, la nationalité (Suisse/étrangers), les groupes d'âges ainsi que l'état civil.

4.1 Comparaison des taux d'aide sociale dans les cantons

Le tableau 1 établit une comparaison des taux d'aide sociale cantonaux calculés sur la base des chiffres de l'ESPOP 2009 et des chiffres STATPOP 2010 pour l'année de relevé 2010 de la statistique de l'aide sociale. La différence entre ESPOP 2009 et STATPOP 2010 atteint 84'328 personnes, soit 1,08%. Elle s'explique par la différence méthodologique des deux enquêtes (mise à jour progressive d'ESPOP et relevé exhaustif STATPOP au 31.12), la nouvelle définition de la population résidante permanente et la croissance démographique entre 2009 et 2010. Le changement de grandeur de référence a de faibles répercussions sur le taux national d'aide sociale. Ce dernier passe de 3,0% avec ESPOP 2009 à 2,9% avec STATPOP 2010. L'incidence du changement méthodologique est également faible dans les cantons. Elle occasionne un écart de 0,1 point dans trois cantons seulement : BS, SG et VD.

Tableau 1: Taux d'aide sociale par canton, calculés sur la base d'ESPOP 2009 et de STATPOP 2010 pour les chiffres de l'aide sociale 2010

	Chiffres de l'aide sociale 2010		ESPOP 2009	STATPOP 2010
	Dossiers	Personnes	Taux d'aide sociale	Taux d'aide sociale
CH	138556	231046	3.0	2.9
AG	6'827	11'365	1,9	1,9
AI	95	180	1,1	1,1
AR	587	919	1,7	1,7
BE	24'088	40'260	4,1	4,1
BL	3'767	6'324	2,3	2,3
BS	6'835	10'605	5,6	5,7
FR	3'474	6'560	2,4	2,4
GE	9'621	16'832	3,7	3,7
GL	490	815	2,1	2,1
GR	1'325	2'207	1,1	1,1
JU	885	1'408	2,0	2,0
LU	4'778	7'761	2,1	2,1
NE	6'350	11'160	6,5	6,5
NW	227	402	1,0	1,0
OW	211	365	1,0	1,0
SG	5'971	9'808	2,1	2,0
SH	1'047	1'666	2.2	2.2
SO	4'930	7'925	3,1	3,1
SZ	1'190	2'065	1,4	1,4
TG	2'616	4'037	1,6	1,6
TI	4'104	6'171	1,8	1,8
UR	242	379	1,1	1,1
VD	19'909	34'259	4,9	4,8
VS	2'392	3'986	1,3	1,3
ZG	1'163	1'881	1,7	1,7
ZH	26'800	43'746	3,2	3,2

Les comparaisons ci-après n'ont été établies qu'au niveau national. Les répercussions du changement de grandeur de référence au niveau cantonal seront intégrées directement dans l'en-tête des tableaux standards correspondants.

4.2 Comparaison des taux d'aide sociale selon le sexe

Le changement méthodologique n'a qu'une faible incidence sur les taux d'aide sociale selon le sexe. Le taux passe de 3,0% (ESPOP 2009) à 2,9% (STATPOP 2010) pour les hommes, et reste à 2,9% pour les femmes.

Tableau 2: Taux d'aide sociale selon le sexe, établis sur la base d'ESPOP 2009 et de STATPOP 2010 pour les chiffres de l'aide sociale 2010, au niveau national

	ESPOP 2009	STATPOP 2010
Hommes	3,0	2,9
Femmes	2,9	2,9

4.3 Comparaison des taux d'aide sociale selon la nationalité (Suisse/étrangers)

La définition de la population résidente permanente dans STATPOP ayant été modifiée, de nouveaux groupes d'étrangers (personnes enregistrées dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de séjour) sont désormais aussi considérés dans cette population. Le passage à STATPOP fait augmenter le nombre des ressortissants étrangers. De plus, le nombre d'émigrés a lui aussi progressé entre 2009 et 2010, ce qui fait également croître la grandeur de référence. Le taux d'aide sociale des étrangers diminue de la sorte de 6,0% à 5,9%. Celui des personnes de nationalité suisse reste à 2,0%.

Tableau 3: Taux d'aide sociale des personnes suisses et celles de nationalité étrangère, établis sur la base d'ESPOP 2009 et de STATPOP 2010 pour les chiffres de l'aide sociale 2010, au niveau national

	ESPOP 2009	STATPOP 2010
Suisses/Suissesses	2,0	2,0
Etrangers/Etrangères	6,0	5,9

4.4 Comparaison des taux d'aide sociale selon les groupes d'âges

Comme indiqué ci-dessus, ESPOP ne proposait aucune grandeur de référence pour les groupes d'âges au niveau communal. Pour pouvoir présenter les taux d'aide sociale par groupe d'âges, nous nous sommes appuyés sur les chiffres et sur la répartition des âges selon le recensement de la population datant de l'an 2000. Ce faisant, nous étions exposés au risque que les taux d'aide sociale évoluent sans vraiment correspondre à la réalité. Lors du passage d'ESPOP à STATPOP, on a effectivement constaté des différences parfois considérables pour certains groupes d'âges : dans le groupe des 0 à 17 ans, le taux d'aide sociale monte ainsi de 4,4% à 4,9%. Il semble donc que l'ancienne référence surestimait l'effectif des personnes plus jeunes et sous-estimait celui des personnes âgées. En revanche, l'évolution démographique de 2010 et le vieillissement démographique font que le nombre des personnes jeunes tout comme celui des personnes âgées sont globalement plus élevés qu'en 2009.

Tableau 4: Taux d'aide sociale selon les groupes d'âges, établis sur la base d'ESPOP 2009 et de STATPOP 2010 pour les chiffres de l'aide sociale 2010, au niveau national

	ESPOP 2009 (extrapolé)	STATPOP 2010
0-17 ans	4,4	4,9
18-25 ans	3,9	3,7
26-35 ans	3,1	3,5
36-45 ans	3,2	3,3
46-55 ans	3,2	2,8
56-64 ans	2,3	2,0
65-79 ans	0,2	0,2
80 ans et plus	0,4	0,3

4.5 Comparaison des taux d'aide sociale selon l'état civil

Le passage d'ESPOP à STATPOP a aussi entraîné une correction sensible des taux d'aide sociale selon l'état civil, à l'instar de ceux calculés selon les groupes d'âges. Le taux d'aide sociale des personnes divorcées notamment a changé. Il est passé de 7,0% (ESPOP) à 5,1% (STATPOP). L'effectif des personnes divorcées a donc été sous-estimé. Le taux d'aide sociale des personnes célibataires a lui aussi reculé mais dans une moindre mesure, passant de 3,7% (ESPOP) à 3,2% (STATPOP). Les différences sont bien plus faibles pour les personnes mariées et les personnes veuves. Le change-

ment méthodologique a fait croître le taux d'aide sociale des personnes mariées de 0,1 point et n'a pas modifié celui des personnes veuves.

Tableau 4: Taux d'aide sociale selon l'état civil, établis sur la base d'ESPOP 2009 et de STATPOP 2010 pour les chiffres de l'aide sociale 2010, au niveau national

	ESPOP 2009 (extrapolé)	STATPOP 2010
Célibataire	3,7	3,2
Mariée	1,7	1,8
Veuf, veuve	0,6	0,6
Divorcé/e	7,0	5,1

5 Conclusion

Tout recours à de nouvelles sources de données, toute adaptation de la grandeur de référence et des concepts et définitions s'y rapportant occasionnent des corrections ou des ajustements statistiques.

D'une manière générale, le taux d'aide sociale ne change pas au niveau des cantons. Un écart (0,1 point) est observé dans trois cantons seulement. Le taux d'aide sociale des personnes de nationalité étrangère diminue en raison du fait que la nouvelle base de référence ESPOP considère désormais aussi les personnes enregistrées dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de séjour. Celui des personnes de nationalité suisse est inchangé.

Avec ESPOP, il fallait trouver des compromis pour obtenir des résultats également au niveau communal. Ainsi, les répartitions structurelles selon les groupes d'âges et l'état civil étaient reprises du recensement de la population 2000. L'évolution hétérogène de la structure de la population a entraîné des variations dans les taux d'aide sociale. Avec le passage à la nouvelle base de référence STATPOP, ces différences apparaissent maintenant au grand jour. ESPOP, qui prenait appui sur le recensement de la population 2000, surestimait l'effectif de la population jeune. Le passage à STATPOP entraîne donc ainsi une élévation du taux d'aide sociale des bénéficiaires plus jeunes et une baisse des taux d'aide sociale des bénéficiaires plus âgés. Le changement méthodologique affecte le plus fortement les taux d'aide sociale en fonction de l'état civil. On relève d'importantes variations de ces taux en particulier pour les personnes divorcées et, sous une forme un peu atténuée, pour les personnes célibataires. Ces deux groupes étaient donc sous-estimés.

En résumé, le passage d'ESPOP à STATPOP comme base de référence n'occasionne que des changements insignifiants dans les taux d'aide sociale au niveau régional et en fonction des variables Sexe et nationalité. Les séries chronologiques restent comparables. Des différences apparaissent cependant lorsque sont considérés les taux d'aide sociale en fonction de l'âge et de l'état civil. Nous sommes ici en présence d'une rupture d'ordre méthodologique dans les séries chronologiques s'y rapportant.

Comme la statistique STATPOP est établie chaque année sur la base des registres cantonaux ou communaux des habitants et des registres fédéraux de personnes, nous parviendrons à l'avenir à une plus grande précision de la population de référence et pourrons ainsi calculer des taux d'aide sociale plus fiables et fondés sur des données plus actuelles.

.....

Renseignements:

Norbert Riesen, OFS, Section Aide sociale, tél.: +41 32 71 36578
e-mail: Norbert.Riesen@bfs.admin.ch

ID du document: do-f-13.04.03-01a